



Lenneng
Kanech

Administration Communale
de Lenningen

Canach, le 16 avril 2024

3, rue de l'Église
L-5414 Canach
Tél.: 35 97 35 - 21
population@lenningen.lu
www.lenningen.lu

A V I S

Élections européennes du 9 juin 2024 Clôture provisoire des listes électorales

Conformément aux dispositions de l'article 12 de la loi électorale modifiée du 18 février 2003, les listes électorales provisoirement arrêtées le 15 avril 2024 à 17:00 heures sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal à Canach du **16 avril 2024 jusqu'au 23 avril 2024 inclus**.

Toute réclamation auxquelles les listes électorales pourraient donner lieu sont à adresser au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Lenningen **jusqu'au mardi, le 23 avril 2024 au plus tard**, et ceci séparément pour chaque électeur.

Tout citoyen est invité à produire, **jusqu'au mardi, le 23 avril 2024 au plus tard**, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Les citoyens n'ayant pas encore atteint l'âge de 18 ans lors du dépôt des listes mais qui, en vertu des dispositions des articles 1, 2 et 3 de la loi électorale modifiée, peuvent participer aux élections, doivent adresser leurs éventuelles réclamations au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Lenningen par l'intermédiaire de leurs tuteurs légaux respectifs.

Aucune réclamation tendant à l'inscription d'un électeur ne sera recevable devant la Cour administrative, si elle n'a pas été soumise au préalable au Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune de Lenningen, avec toutes les pièces justificatives.

Pour le Collège des Bourgmestre et Échevins,

Tim Karius
Bourgmestre



Claude Schmit
Secrétaire communal